



RCS : TROYES

Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00272

Numéro SIREN : 419 830 732

Nom ou dénomination : SARL BASSET

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2017 sous le numéro de dépôt 3312

Désignation de l'entreprise :	<u>SARL BASSET</u>	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*	12
Adresse de l'entreprise	4 rue des Herbués 10110 POLISOT	Durée de l'exercice précédent*	12

Numéro SIRET*	4	1	9	8	3	0	7	3	2	0	0	0	2	2	Néant ☐ *
---------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------------------

				Exercice N clos le, 31/12/2016						
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*		AB		AC				
		Frais de développement*		CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	26 839	AG	932		25 907	
		Fonds commercial (1)		AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	248 654	AO	128 916		119 738	
		Constructions		AP	463 454	AQ	233 291		230 163	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	309 179	AS	255 853		53 325	
		Autres immobilisations corporelles		AT	659 933	AU	523 653		136 280	
		Immobilisations en cours		AV	2 500				2 500	
		Avances et acomptes		AX						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS						
		Autres participations		CU	74 189				74 189	
		Créances rattachées à des participations		BB						
		Autres titres immobilisés		BD						
		Prêts		BF						
		Autres immobilisations financières*		BH						
	TOTAL (II)				BJ	1 784 747	BK	1 142 645		642 102
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements		BL	2 847	BM	256 461		-253 615
En cours de production de biens			BN		BO					
En cours de production de services			BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis			BR		BS					
Marchandises			BT	1 776 722	BU			1 776 722		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes		BV	109 558	BW			109 558	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 411 008	BY	2 088		1 408 920	
		Autres créances (3)		BZ	22 737	CA			22 737	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	298 958	CE			298 958	
		Disponibilités		CF	524 866	CG			524 866	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*		CH	33 180	CI			33 180	
	TOTAL (III)		CJ	4 179 877	CK	258 549		3 921 327		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)		CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	5 964 624	IA	1 401 194		4 563 430		
Renvois :		(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL BASSET		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	18 524	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	991 740	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	193 959	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 804 223	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	522 441	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	36 645	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	147 705	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 739 689	
	Dettes fiscales et sociales			DY	229 909	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	82 173	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	645	
TOTAL (IV)			EC	2 759 207		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 563 430		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 449 274	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	300 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 773 332	FB	53 529	FC	8 826 861
	Production vendue { biens * services *	FD	3 011	FE		FF	3 011
		FG	594 443	FH	173	FI	594 616
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 370 786	FK	53 702	FL	9 424 488
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	18 438
	Subventions d'exploitation					FO	4 754
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	233 156
	Autres Produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 680 835
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	7 244 620
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-214 064
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	32 360
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	-1 357
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	622 325
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	62 627
	Salaires et traitements *					FY	957 161
	Charges sociales (10)					FZ	301 025
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *		GA	125 004
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	256 461
						GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
	Autres charges (12)					GF	9 386 163
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	294 673
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	32
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	32
	Total des produits financiers (V)					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	26 397
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	26 397
	Total des charges financières (VI)					GV	-26 365
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	268 308
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL BASSET</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	442
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 765
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 207
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	47
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 765
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 812
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	395
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	74 744
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 684 075
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 490 115
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	193 959
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	35
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	114 460
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	40 109
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
FINAMUR			378
ECARTS DIVERS		2	28
CESSIONS IMMOBILISATIONS		2 765	2 765
PV		45	
S / EX ANTERIEUR			35
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
COLLAS C			35

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL BASSET Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

I ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	26 839	KE	5 000
CORPORELLES	Terrains			KG	244 454	KH	4 200
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	19 513	KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP	305 765	KQ	138 176
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	287 997	KT	22 525
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	165 486	KW	16 359
		Matériel de transport *		KY	442 352	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	31 271	LC	4 465
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	36 423	LI	118 201
	Avances et acomptes			LK		LL	
	TOTAL III			LN	1 533 260	LO	303 927
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
	Autres participations			8U	51 289	8V	22 900
	Autres titres immobilisés			IP		IR	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	
	TOTAL IV			LQ	51 289	LR	22 900
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 611 388	ØH	331 827

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	5 000	LW	26 839	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	248 654	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	19 513
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	443 941
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	1 344	MK	309 179	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	181 845
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	442 352
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	35 736
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	149 359	MZ	2 765	NA	2 500	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		
	TOTAL III	IY	149 359	NG	4 109	NH	1 683 719	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	74 189	
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	74 189	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	149 359	ØK	9 109	
						ØL	1 784 747	
						ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL BASSETNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SARL BASSET Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 000	PF	932	PG	5 000	PH	932
Terrains		PI	109 288	PJ	19 628	PK		PL	128 916
Constructions	Sur sol propre	PM	8 543	PN	876	PO		PQ	9 419
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	198 505	PW	25 367	PX		PY	223 873
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	229 545	QA	27 652	QB	1 344	QC	255 853
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	128 832	QE	10 718	QF		QG	139 551
	Matériel de transport	QH	327 247	QI	34 458	QJ		QK	361 704
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 025	QM	5 373	QN		QO	22 398
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 018 985	QV	124 073	QW	1 344	QX	1 141 713
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	1 023 985	ØP	125 004	ØQ	6 344	ØR	1 142 645

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM							NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL BASSET

Néant ☐ *

Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N	193 047	6P	256 461	6R	193 047	6S	256 461
	Sur comptes clients		6T	2 088	6U		6V		6W	2 088
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	195 135	TY	256 461	TZ	193 047	UA	258 549
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	195 135	UB	256 461	UC	193 047	UD	258 549
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	256 461	UF	193 047			
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : SARL BASSET

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 497		2 497					
	Autres créances clients	UX	1 408 511		1 408 511					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 461		3 461				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	19 276		19 276					
	Charges constatées d'avance	VS	33 180		33 180					
	TOTAUX		VT	1 466 925	VU	1 466 925	VV			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	300 000		300 000						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	222 441		60 214		144 997		17 230		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 739 689		1 739 689						
Personnel et comptes rattachés		8C	56 052		56 052						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	62 390		62 390						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	10 584		10 584						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	100 883		100 883						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	36 645		36 645						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	82 173		82 173						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	645		645						
TOTAUX		VY	2 611 502	VZ	2 449 274		144 997		17 230		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	100 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	58 428	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/16		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés				WA		193 959	
	(entreprises à l'IR) de son conjoint				WB			
	moins part déductible*				WC			
	à réintégrer :				XD			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	11 465	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)	WG	2 086	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités		WJ	45	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		75 544		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %		I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)				WN			
					WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
TOTAL I						WR	284 197	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WU			
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %				WV			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WH			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WP	
Produit net des actions et parts d'intérêts :						WW		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.				XB			
	Majoration d'amortissement*				I6			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		WZ	
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		XA	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	632	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	247 599	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*				ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *				XN	247 599	XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		SARL BASSET		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	56 052
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	YO
				↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SARL BASSET										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB	5 457				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	109 133			ZD	103 676				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	109 133			TOTAL II	ZH	109 133			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR	1 761 691				
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance					YT	35 544				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8		XQ	50 942				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	4 360				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	20 679				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	510 800				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	622 325			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	29 962				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	32 665				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	62 627			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 876 842			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 567 638			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØB	836 983			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés : 0)						YP	31			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	création site internet	5 000	5 000			
	2	COMPRESSEUR 55/50	1 344	1 344			
	3	étude géotechnique avan	1 580			1 580	
	4	mission sps	330			330	
	5	mission sps	330			330	
	6	mission etc	285			285	
	7	mission sps	240			240	
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3	1 580					
	4	330					
	5	330					
	6	285					
	7	240					
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182*22

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL BASSET				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**Désignation de l'entreprise : SARL BASSET Néant ☐ *Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	8 826 861
Production vendue - Biens	OB	3 011
Production vendue - Services	OC	594 616
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	18 438
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 754
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	26 119
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	9 473 799

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	7 244 620
Variations de stocks (marchandises)	OO	-214 064
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	32 360
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	-1 357
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	456 922
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	11 197
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	7 529 678

III - Valeur ajoutée produiteCalcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2** OG 1 944 121**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329 -AC-SD et 1329-DEF). SA 1 944 121

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 9 424 488

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6

Date de cessation HR ☐

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

4 1 9 8 3 0 7 3 2 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL BASSET

ADRESSE (voie)

4 rue des Herbues

CODE POSTAL

10110

VILLE

POLISOT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

794

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

CROCHET

Prénom(s)

Fabienne

Nom marital

BASSET

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

397.00

Naissance : Date

21/09/1971

N° Département

60

Commune

ST HILAIRE DU HARCOUET

Pays

France

Adresse :

N°

10

Voie

les résidences de la chapelle

Code Postal

10250

Commune

NEUVILLE-SUR-SEINE

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

BASSET

Prénom(s)

Jean - Michel

Nom marital

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

397.00

Naissance : Date

06/01/1970

N° Département

89

Commune

TONNERRE

Pays

France

Adresse :

N°

10

Voie

les résidences de la chapelle

Code Postal

10250

Commune

NEUVILLE-SUR-SEINE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

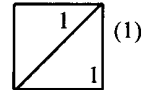


Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)


☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 41983073200022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BASSET

ADRESSE (voie) 4 rue des Herbues

CODE POSTAL 10110

VILLE POLISOT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



N° 11093*18

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES

FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD

(2017)

ANNEE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL BASSETdu 01/01/16Adresse 4 rue des Herbues10110 POLISOTau 31/12/16**A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :** v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	THOUREY CYRIL REPRESENTANT				17 RUE DES VIGNES DU CHATEAU 10130 SAINT PHAL			
2	THOREY JEROME RESPONSABLE TECHNICIEN				CHEMIN DE LA CHAUSSEPIERRE 10260 RUMILLY LES VAUDES			
3	DORANGE THIERRY CHEF D'ATELIER				11 RUE DU BOISLESSUS 10210 VANLAY			
4	FRAGNIERE FRANTZ RESPONSABLE TECHNICIEN				8 RUE DE LA COURONNE 10110 BOURGUIGNON			
5	FAVIN JEAN PIERRE REPRESENTANT				7 RUE CHAMP BERTIN 10320 VILLERY			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	
1	56 583			56 583				56 583
2	48 880			48 880				48 880
3	47 166			47 166				47 166
4	45 556			45 556				45 556
5	53 192			53 192				53 192
6								
7								
8								
9								
10								
**	251 377			251 377				251 377

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par
bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total**C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE** (v. notice 11) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) 10	251 377	- de l'exercice 2016 10	247 599
- de l'exercice précédent 10	239 648	- de l'exercice précédent 10	108 118

Nom et qualité du signataire
M BASSET JEAN-MICHEL
GERANTA POLISOT
Signature,

, le 03/05/17

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SARL BASSET
 Numéro de siret 41983073200022

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	41983073200022	
SARL BASSET 4 rue des Herbues 10110 POLISOT	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) 4 RUE DES HERBUES 10110 POLISOT	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	247 599
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	209 479
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SARL BASSET
Numéro siret 41983073200022

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
AMORT.NON DEDUCTIBLE TAXE ARCHEOLOGIQUE		98
REPRISE BMW		1 000
TOTAL		1 098

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		800
CICE		35 108
Déduction exceptionnelle investissement (immobilisations)		632
PLUS-VALUE / TITRES 2015		4
MOINS-VALUE / TITRES 2016		54
TOTAL		36 598

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
INTERETS COURUS / EMPRUNTS	118
MAIRIE COUVIGNON	266
ESPACE MECA VIGNES	67
SECOM	2 040
SCAR	796
CRODIP	640
EVERLOG	720
BIP&GO	171
LA POSTE	868
FINAMUR	34
INTS CIONS BNP	20
CACB 4T2016	845
BPLC 4T2016	1 832
TAXE APPRENTISSAGE 2016	5 520
AGEFOMAT	14 814
CABINET DUCHARME	3 060
SADEC 2016	6 100
EDF	2 100
COMMISSIONS COMMERCIAUX	10 762
CHARGES PAT./COMMISSIONS COMMERCIAUX	4 520
CHARGES SOCIALES / PROV CONGES PAYES	24 413
SOLDE CVAE 2016	8 187
Total des charges à payer	87 892

Désignation de l'entreprise SARL BASSET
Numéro de siret 41983073200022

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
INTS BILLET TRESORERIE CACB			780		
EVERLOG			608		
AGRIAFFAIRE ANNONCES			299		
CLCT			329		
CIVC			54		
TISSOT ABONNEMENT			55		
COFINTEX			178		
FINAMUR			29 877		
FRANFINANCE			1 000		
Total des charges constatées d'avance			33 180		

Désignation de l'entreprise SARL BASSET
Numéro de siret 41983073200022

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
FINAMUR			645		
Total des produits constatés d'avance			645		

SIE TROYES

BP 771 17 BD DU IER RAM

10026 TROYES CEDEX

SUIVI DES OPTIONS

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

Les nouvelles règles comptables applicables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (CRC, règlements 2002-10 et 2004-6).

Par la présente, je vous informe que je formule les options suivantes

- * Application de la mesure simplifiée de reclassement des valeurs nettes comptables selon la méthode prospective.
- * Option pour le maintien de l'amortissement sur les durées d'usages fiscales pour les biens non décomposables.
- * Option pour l'incorporation des coûts d'emprunts à la valeur d'inscription des actifs, méthode retenue : comptabilisation en charges.
- * Option pour l'incorporation au coût d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs (incorporels ou corporels), méthode retenue : comptabilisation en charges.
- * Option pour l'incorporation au coût d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers : entité non concernée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments distingués.

A POLISOT
Le 03/05/2017

Désignation de l'entreprise SARL BASSET
 Numéro de siret 41983073200022

Déduction exceptionnelle de 40 % en faveur de l'investissement - Immobilisations

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Immobilisations			Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement					
N° de compte N° d'ordre - Subd.	Libellé Dt. cession	Val. d'origine Dt. acquisit.	Durée Dt. d'amort.	Mt d'origine (40 %)	Mt antérieur	Mt DEI début	Mt de l'exercice	Mt fin de l'exercice
21540000 1097	appareil à tarauder REV CM2	701 30/11/15	5.00 01/11/15	280	9	271	56	215
21541000 53	autolaveuse karcher	4 437 24/12/15	5.00 01/12/15	1 775	30	1 745	355	1 390
21540000 1098	compresseur 5080	2 254 12/02/16	5.00 01/02/16	902		902	165	737
21540000 1099	coffret debimetre 10-200l/min 42	1 041 02/05/16	5.00 01/05/16	416		416	56	361

Total des immobilisations à la DEI

Total des immobilisations hors cession à la DEI

3 373	40	3 334	632	2 702
3 373	40	3 334	632	2 702

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

(Article 244 *quater* G du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

Dénomination de l'entreprise	SARL BASSET	N° SIREN : 419830732
------------------------------	-------------	----------------------

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

I - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis	Nombre de mois de présence	Total (col 1 x col 2)
(1)	(2)	(3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
1	6 mois	6
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3/12)		1 0.50

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés ³ depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré	Nombre de mois de présence	Total (col 4 x col 5)
(4)	(5)	(6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total de la colonne 6/12)		2

II - DÉPENSES DE PERSONNEL AFFÉRENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	6 839
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	
Subventions publiques	5	
Total (ligne 3 + 4 - 5)	6	6 839

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé.

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

³ Relève de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (articles L5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L130-1 du code du service national.

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

III - DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	800
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant ligne 6)	9	800
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9 + 10)	11	800

IV - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES

A - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12

B - CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS ⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		13

V - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n°2069-RCI-SD et de la déclaration n°2042 C-PRO.
Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n°2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n°2572-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

5

Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SARL BASSET	419830732

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	585 128
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6 %</i>)	2	35 108
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 6%) x 10/90</i>)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	35 108
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9%) x 10/90</i>)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	35 108
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	35 108
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	35 108
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	35 108
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	35 108
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



15252*03



DGFIP N°2069-RCI-SD 2017

Formulaire
Obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 ou Année : 2016

Dénomination de l'entreprise : SARL BASSET										Néant ☐			
SIREN de l'entreprise		4	1	9	8	3	0	7	3	2	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [[ligne 3 x 6% ²] + [ligne 4 x 9% ²]] x 10/90 + ligne 5)											35 108		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											1	585 128	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés											5		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et de 9% pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	800
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.



N° 11084* 18

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2065 - SD

2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/16	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL BASSET 4 rue des Herbues 10110 POLISOT		4 RUE DES HERBUES 10110 POLISOT	
SIRET 4 1 9 8 3 0 7 3 2 0 0 0 2 2		Mél : comptabilite@bassetjm.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Mécanique Agricole Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	209 479	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	38 120	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frLes notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CABINET DUCHARME 10 Grande Rue 10340 ARRELLES Tél : 0325298798	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 03/05/17 Lieu : POLISOT
	Qualité et nom du signataire : GERANT M BASSET JEAN-MICHEL
Tél :	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe n° 2065-SD de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant

JBasset

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	
BASSET CROCHET Fabienne 10 les résidences de la chapelle 10250 NEUVILLE-SUR-SEINE ASSOCIEE	397	2016	32 413					
BASSET Jean - Michel 10 les résidences de la chapelle 10250 NEUVILLE-SUR-SEINE GERANT	397	2016	96 726					
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15 %				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

SARL BASSET

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



SADEC AKELYS

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SA SADEC 6, RUE GENERAL SARRAIL 10000 TROYES

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10

Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07

S.A. au capital de 3 881 920 Euros - RCS Paris B 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 41 351 461 694



SADEC AKELYS

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SADEC TROYES

6 rue du Général Sarrail

10000 Troyes

Tel +33 (0)3 25 80 66 80

Fax +33 (0)3 25 76 09 01

Mail accueil.troyes@sadec-akelys.fr

www.sadec-akelys.fr

« BASSET »
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 600.000 Euros
Siège social :
4 Rue des Herbues
ZI de Bellevue
10110 POLISOT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société BASSET, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

II - Justification des appréciations

Société SADEC

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France - Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social

19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tel +33 (0)1 53 53 58 00 - Fax +33 (0)1 53 53 58 10

Siège Administratif

06 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tel +33 (0)3 25 80 66 80 - Fax +33 (0)3 25 80 79 07

S. A. au capital de 3 881 920 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

Bourgoin-Jallieu

Compiègne

Cergy-Pontoise

Châlons-en-Champagne

Dijon

Lille

Lyon

Nancy

Nogent-sur-Seine

Paris

Poitou en Aunis

Romilly-sur-Seine

Saint-Dié

Saint-Dizier

Sens

Strasbourg

Troyes

Vitry-le-François

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Nous nous sommes notamment attachés à contrôler la cohérence de la traduction dans les comptes des flux de matériels agricoles relatifs à la période.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à TROYES, le 15 juin 2017

Pour SADEC
Le Responsable de Mission

Laurent WEISS

Commissaire aux Comptes
Inscrit Membre de la Compagnie Régionale
de REIMS.



BILAN - ACTIF

636 - SARL BASSET

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	25 907	21 839	4 068	19
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	119 738	135 166	-15 428	-11
Constructions	230 163	118 230	111 933	95
Installations tech., matériel et outillag. indus	53 325	58 452	-5 127	-9
Autres immobilisations corporelles	136 280	166 005	-29 725	-18
Immobilisations corporelles en cours	2 500	36 423	-33 923	-93
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	74 189	51 289	22 900	45
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	642 102	587 403	54 699	9
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	-253 615	-191 557	-62 058	-32
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 776 722	1 562 658	214 064	14
Avances et acomptes versés sur commandes	109 558	315 307	-205 750	-65
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	1 408 920	1 337 682	71 238	5
Autres (3)	22 737	39 257	-16 519	-42
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	298 958	136 982	161 976	118
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	524 866	88 921	435 946	490
Charges constatées d'avance(3)	33 180	13 282	19 898	150
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 921 327	3 302 531	618 796	19
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	4 563 430	3 889 934	673 495	17

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

636 - SARL BASSET

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF

	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	600 000	600 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	18 524	13 067	5 457	42
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	991 740	888 063	103 676	12
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	193 959	109 133	84 826	78
SITUATION NETTE	1 804 224	1 610 264	193 959	12
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 804 223	1 610 264	193 959	12
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	522 441	532 898	-10 457	-2
Emprunts et dettes financières diverses (3)	36 645	28 749	7 896	27
Avances et acptes recus sur cdes en cours	147 705	160 654	-12 949	-8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 739 689	1 227 014	512 675	42
Dettes fiscales et sociales	229 909	254 930	-25 021	-10
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	82 173	74 578	7 595	10
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	645	847	-202	-24
TOTAL DETTES	2 759 207	2 279 671	479 536	21
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	4 563 430	3 889 934	673 495	17
(1) Dont à plus d'un an	162 228	133 810		
(1) Dont à moins d'un an	2 449 274	1 985 206		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques	300 000	352 058		
(3) Dont emprunts participatifs				



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

636 - SARL BASSET

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du 01/01/15 Au 31/12/15	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	8 826 861	94	6 901 101	92	1 925 760	28
dont à l'exportation : 53 529		1		1		
Production vendue (biens et services)	597 626	6	596 523	8	1 103	
dont à l'exportation : 173						
Montant net du chiffre d'affaires	9 424 488	100	7 497 624	100	1 926 864	26
Production stockée						
Production immobilisée	18 438		17 814		624	4
Subventions d'exploitation	4 754		6 852		-2 098	-31
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	233 156	2	188 011	3	45 144	24
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9 680 835	103	7 710 301	103	1 970 534	26
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	7 244 620	77	5 345 578	71	1 899 041	36
Variation de stocks	-214 064	-2	68 656	1	-282 721	-412
Achats de matières premières et autres approvisionnements	32 360		19 750		12 610	64
Variation de stocks	-1 357		5 046		-6 403	-127
Autres achats et charges externes	622 325	7	558 791	7	63 535	11
Impôts, taxes et versements assimilés	62 627	1	52 548	1	10 079	19
Salaires et traitements	957 161	10	906 061	12	51 100	6
Charges sociales	301 025	3	294 487	4	6 538	2
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	125 004	1	118 427	2	6 577	6
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	256 461	3	193 047	3	63 415	33
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9 386 163	100	7 562 392	101	1 823 771	24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	294 673	3	147 910	2	146 763	99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

636 - SARL BASSET

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du 01/01/15 Au 31/12/15	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	32		33		-1	-2
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	32		33		-1	-2
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	26 397		29 357		-2 960	-10
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	26 397		29 357		-2 960	-10
RÉSULTAT FINANCIER	-26 365		-29 324		2 959	10
RÉSULTAT COURANT avant impôts	268 308	3	118 586	2	149 722	126
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	442		17 648		-17 206	-97
Sur opérations en capital	2 765		179 445	2	-176 680	-98
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 207		197 093	3	-193 886	-98
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	47		673		-627	-93
Sur opérations en capital	2 765		178 154	2	-175 389	-98
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 812		178 827	2	-176 016	-98
RESULTAT EXCEPTIONNEL	395		18 265		-17 870	-98
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	74 744	1	27 718		47 026	170
TOTAL DES PRODUITS	9 684 075	103	7 907 427	105	1 776 648	22
TOTAL DES CHARGES	9 490 115	101	7 798 294	104	1 691 822	22
Bénéfice ou Perte	193 959	2	109 133	1	84 826	78

(3) Dont produits concernant les entités liées

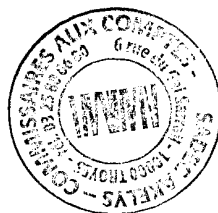
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL	O		
LOCATIONS		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE		NS	
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 4 563 429.79 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 193 959.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/05/2017.

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

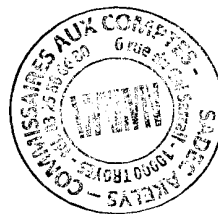
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions
- Agencement et aménagement des constructions
- Installations techniques
- Matériels et outillages
- Matériel de transport
- Matériel et mobilier de bureau



20 à 25 ans
10 ans
5 à 10 ans
3 à 10 ans
2 à 5 ans
1 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

- les stocks de machines sont évalués au coût de d'acquisition
- les stocks de pièces sont évalués au coût moyen unitaire pondéré

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	26 839		5 000
CORPORELLES	Terrains		244 454		4 200
	Constructions		19 513		
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Instal.géné., agencés & aménagés const.		305 765		138 176
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		287 997		22 525
	Instal. gén., agencés & aménagés divers		165 486		16 359
	Autres immos corporelles		442 352		
	Matériel de transport		31 271		4 465
	Matériel de bureau & info., mobilier				
FINANCIERES	Emballages récupérables & divers		36 423		118 201
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III		1 533 260		303 927
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		51 289		22 900
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	51 289		22 900
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 611 388		331 827

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		5 000	26 839	
CORPORELLES	Terrains				248 654	
	Constructions				19 513	
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Ins. gal. agen. amé. cons				443 941	
	Inst.tech., mat. outillage indus.		1 344		309 179	
	Ins. gal. agen. amé. div.				181 845	
	Autres immos corporelles				442 352	
	Matériel de transport				35 736	
	Mat.bureau, info., mob.					
FINANCIERES	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours	149 359		2 765	2 500	
	Avances et acomptes					
	TOTAL III	149 359	149 359	4 109	1 683 719	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				74 189	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			74 189	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			149 359	9 109	1 784 747	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		5 000	932	5 000	932
Terrains		109 288	19 628		128 916
Constructions	Sur sol propre	8 543	876		9 419
	Sur sol d'autrui				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		198 505	25 367		223 873
Inst. techniques matériel et outil. industriels		229 545	27 652	1 344	255 853
Autres immos corporelles		128 832	10 718		139 551
Autres immos corporelles		327 247	34 458		361 704
Autres immos corporelles		17 025	5 373		22 398
TOTAL		1 018 985	124 073	1 344	1 141 713
TOTAL GENERAL		1 023 985	125 004	6 344	1 142 645

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. corpor. Mat. transport							
Immo. corpor. Mat. bureau mobilier							
Immo. corpor. Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres immobilisations incorporelles Terrains Constructions Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag. cons. Inst. techniques matériel et outillage industriels Inst. générales agencem. amén. div. Matériel de transport Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers Autres immobs corporelles Immob. financières Titres mis en équivalence Titres de participations Autres TOTAL				
Stocks	193 047	256 461	193 047	256 461
Créances	2 088			2 088
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	195 135	256 461	193 047	258 549

CRÉDIT-BAIL

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions	1 950 000	477 906	80 886	1 391 208
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	1 950 000	477 906	80 886	1 391 208

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions	776 358	125 368	901 726
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL	776 358	125 368	901 726

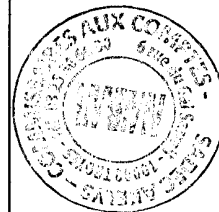
	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1 an au plus	à + 1 an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1 an au plus	à + 1 an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions	123 627	494 510	1 143 554	1 761 691				
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.								
Immob. en cours								
TOTAL	123 627	494 510	1 143 554	1 761 691				

ÉTAT DES STOCKS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	1 562 658.11	214 064.30		1 776 722.41
Matières premières				
Autres approvisionnements	1 489.75	1 357.20		2 846.95
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	1 564 147.86	215 421.50		1 779 569.36



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	2 497	2 497	
	Autres créances clients	1 408 511	1 408 511	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques	3 461	3 461	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	19 276	19 276	
	Charges constatées d'avance	33 180	33 180	
TOTAUX		1 466 925	1 466 925	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

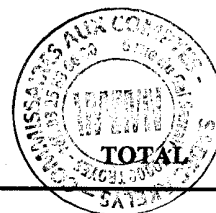
(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	33 180
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	33 180

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	



CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	794.00	755.67
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	794.00	755.67

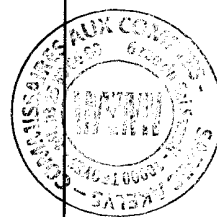


ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine	300 000	300 000		
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	222 441	60 214	144 997	17 230
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		1 739 689	1 739 689		
Personnel & comptes rattachés		56 052	56 052		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		62 390	62 390		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices	10 584	10 584		
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	100 883	100 883		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		36 645	36 645		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		82 173	82 173		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		645	645		
TOTAUX		2 611 502	2 449 274	144 997	17 230
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	58 428			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	645
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	645

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 601
Dettes fiscales et sociales	56 052
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	82 173
TOTAL DES CHARGES À PAYER	143 944



CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

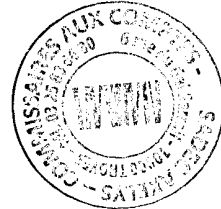
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2016, le CICE s'élève à 35 108 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

LE CICE 2015 a été utilisé principalement pour le financement des investissements réalisés en 2016

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.



ENGAGEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 108 761.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation

Départ volontaire à 65 ans

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS

Caution solidaire de Mr et Mme BASSET sur l'Aménagement de la voirie à Channes dans la limite de 127400 € chacun

Nantissement du fonds de commerce sur l'emprunt BPLC d'un nominal de 150000€. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2016 est de 69702 €

Gage sur les acquisitions de véhicule financées par emprunts d'un montant nominal total de 144000€. Le capital restant dû sur ces emprunts au 31/12/2016 est de 28821 €

Gage sur les acquisitions de véhicules financées par un emprunt BPLC de 50000 €
Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2016 est de 35288 €

Nantissement du fonds de commerce sur emprunt BPLC de 100000€ souscrit en janvier 2016. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2016 est de 88513€



SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL	O		
LOCATIONS		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE		NS	
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			


COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 4 563 429.79 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 193 959.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/05/2017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau	1 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

- les stocks de machines sont évalués au coût de d'acquisition
- les stocks de pièces sont évalués au coût moyen unitaire pondéré

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUIVI DES OPTIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

MODALITE D'APPLICATION

Pour l'application des règlements, l'entreprise a choisi :

la méthode prospective

SUIVI DES OPTIONS	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Frais de constitution, de transformation et de premier établissement		
Entité non concernée	☒	☒
Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport		
Entité non concernée	☒	☒
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.	☒	☒
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières		
Entité non concernée	☒	☒
Traitement comptable des coûts de développement		
Entité non concernée	☒	☒
Traitement des charges financières		
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.	☒	☒
Amortissement des biens non décomposables		
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.	☒	☒
Amortissement des biens décomposables		
Aucune immobilisation n'est concernée.	☒	☒
Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions		
Entité non concernée	☒	☒

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	26 839	5 000
CORPORELLES	Terrains		244 454		4 200
	Constructions	Sur sol propre	19 513		
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	305 765		138 176
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		287 997		22 525
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers	165 486		16 359
		Matériel de transport	442 352		
		Matériel de bureau & info., mobilier	31 271		4 465
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		36 423		118 201
Avances et acomptes					
		TOTAL III	1 533 260		303 927
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		51 289		22 900
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	51 289		22 900
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 611 388		331 827

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éébs, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		5 000	26 839	
CORPORELLES	Terrains				248 654	
	Constructions	Sur sol propre			19 513	
		Sur sol d'autrui				
	Inst.tech., mat.	Ins. gal. agen. amé. cons			443 941	
		outillage indus.		1 344	309 179	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			181 845	
		Matériel de transport			442 352	
		Mat.bureau, info., mob.			35 736	
		Emballages récup. div.				
		Immos corporelles en cours		149 359	2 765	2 500
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	149 359	4 109	1 683 719	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				74 189	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			74 189	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			149 359	9 109	1 784 747	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		5 000	932	5 000	932
Terrains		109 288	19 628		128 916
Constructions	Sur sol propre	8 543	876		9 419
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	198 505	25 367		223 873
Inst. techniques matériel et outil. industriels		229 545	27 652	1 344	255 853
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	128 832	10 718		139 551
	Matériel de transport	327 247	34 458		361 704
	Mat. bureau et informatique, mob.	17 025	5 373		22 398
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		1 018 985	124 073	1 344	1 141 713
TOTAL GENERAL		1 023 985	125 004	6 344	1 142 645

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Immo. corpor.	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres immobilisations incorporelles Terrains Constructions Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag. cons. Inst. techniques matériel et outillage industriels Inst. générales agencem. amén. div. Matériel de transport Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers Immob. financières Titres mis en équivalence Titres de participations Autres TOTAL				
Stocks	193 047	256 461	193 047	256 461
Créances	2 088			2 088
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	195 135	256 461	193 047	258 549

CRÉDIT-BAIL

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions	1 950 000	477 906	80 886	1 391 208
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	1 950 000	477 906	80 886	1 391 208

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions	776 358	125 368	901 726
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL	776 358	125 368	901 726

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1 an au plus	à + 1 an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1 an au plus	à + 1 an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions	123 627	494 510	1 143 554	1 761 691				
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.								
Immob. en cours								
TOTAL	123 627	494 510	1 143 554	1 761 691				

ÉTAT DES STOCKS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	1 562 658.11	214 064.30		1 776 722.41
Matières premières				
Autres approvisionnements	1 489.75	1 357.20		2 846.95
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	1 564 147.86	215 421.50		1 779 569.36

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	2 497	2 497	
	Autres créances clients	1 408 511	1 408 511	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres	3 461	3 461	
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	19 276	19 276	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	33 180	33 180	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		1 466 925	1 466 925	
Renvois (1)	Montant			
(2)	des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	33 180
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	33 180

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	

636 - SARL BASSET

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	794.00	755.67
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	794.00	755.67

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	300 000	300 000		
	à plus d' 1 an à l'origine	222 441	60 214	144 997	17 230
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		1 739 689	1 739 689		
Personnel & comptes rattachés		56 052	56 052		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		62 390	62 390		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	10 584	10 584		
	Taxe sur la valeur ajoutée	100 883	100 883		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		36 645	36 645		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		82 173	82 173		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		645	645		
TOTAUX		2 611 502	2 449 274	144 997	17 230
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	58 428			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	645
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	645

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 601
Dettes fiscales et sociales	56 052
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	82 173
TOTAL DES CHARGES À PAYER	143 944

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2016, le CICE s'élève à 35 108 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

LE CICE 2015 a été utilisé principalement pour le financement des investissements réalisés en 2016

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 108 761.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation

Départ volontaire à 65 ans

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS

Caution solidaire de Mr et Mme BASSET sur l'Aménagement de la voirie à Channes dans la limite de 127400 € chacun

Nantissement du fonds de commerce sur l'emprunt BPLC d'un nominal de 150000€. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2016 est de 69702 €

Gage sur les acquisitions de véhicule financées par emprunts d'un montant nominal total de 144000€. Le capital restant dû sur ces emprunts au 31/12/2016 est de 28821 €

Gage sur les acquisitions de véhicules financées par un emprunt BPLC de 50000 €
Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2016 est de 35288 €

Nantissement du fonds de commerce sur emprunt BPLC de 100000€ souscrit en janvier 2016. Le capital restant dû sur l'emprunt au 31/12/2016 est de 88513€

REÇU LE
27 JUL. 2017
GREFFE du TCTROYES

SARL BASSET
Société à responsabilité limitée
au capital de 600.000,00 €
Siège social :

4 Rue des Herbues
ZI DE BELLEVUE
10110 POLISOT

RCS TROYES 419 830 732

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2016**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires est en forte augmentation sur 2016 (+26%).

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité devrait se maintenir en 2017.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2016** :

. le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à **9 424 487.65** euros contre **7 497 623.81** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 26 % ;

. le total des produits d'exploitation s'élève à **9 680 835.41** euros contre **7 710 301.07** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 26 % ;

. les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **9 386 162.72** euros contre **7 562 391.57** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 24 % ;

. au cours de cet exercice, les investissements bruts se sont élevés à **182 468.10** euros ;

Ils se sont décomposés comme suit :

- Brevet licence	5 000.00 €
- Aménagement terrain amort	3 200.00 €
- Agencements-Constructions	108 663.47 €
- Matériel et outillage	22 525.19 €
- Matériel et Mobilier de bureau	4 465.00 €
- Immobilisations en cours	3 355.00 €
- Titres de participation	22 900.00 €
- Agencements-Installations Poliset	12 359.44 €

Le résultat d'exploitation ressort à **294 672.69** euros contre **147 909.50** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 99 % ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à **957 161.02** euros contre **906 061.43** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 6 % ;

Le montant des charges sociales s'élève à **301 024.82** euros contre **294 486.79** euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2 % ;

L'effectif salarié moyen s'élève à 31 contre 29 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de **-26 364.79** euros contre **-29 323.71** euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à **268 307.90** euros contre **118 585.79** euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 126 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de **395.37** euros contre **18 265.36** euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de **74 744.00** euros contre **27 718.00** euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par **un bénéfice de 193 959.27 euros** contre un bénéfice de **109 133.15** euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 DECEMBRE 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à **4 563 429.79** euros contre **3 889 934.44** euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **193 959.27 €** de la manière suivante :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 193 959.27 €.**

AFFECTATION

- **A réserve légale, soit : 9 697.96 €**
- **Aux autres réserves, soit : 184 261.31 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>EXERCICES</i>	<i>DIVIDENDES</i>	<i>Abattement 40%</i>	<i>Dividendes Imposables</i>
<i>31/12/2013</i>	<i>5 161</i>	<i>2 064</i>	<i>3 097</i>
<i>31/12/2014</i>	-	-	-
<i>31/12/2015</i>	-	-	-

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles fiscalement :

- Amortissements non déductibles 11 465 €
- Contravention 45 €
- Taxes véhicules de société 2 086 €

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice au **31/12/2016**, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date d'échéance Exercice	Solde des dettes Fournisseurs à 30 Jours	Solde des dettes Fournisseurs à 60 Jours	Solde des dettes Fournisseurs à 90 Jours	Solde des dettes Fournisseurs à 120 Jours
31/12/2013	1 130 210	406 834	1 675	643
31/12/2014	1 711 022	60	1 171	
31/12/2015	1 208 918	12 586	4 952	
31/12/2016	1 728 768	2 490	2 830	

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

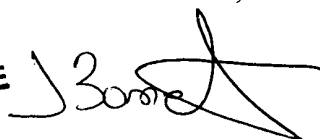
Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 96 725.52 euros (cotisations sur gérance comprises).

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant

BASSET Jean-Michel,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant



SARL BASSET
Société à responsabilité limitée
au capital de 600.000,00 €
Siège social :

4 Rue des Herbues
ZI DE BELLEVUE
10110 POLISOT

RCS TROYES 419 830 732

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME RESOLUTION

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 193 959.27 €.**

AFFECTATION

- **A réserve légale, soit : 9 697.96 €**
- **Aux autres réserves, soit : 184 261.31 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>EXERCICES</i>	<i>DIVIDENDES</i>	<i>Abattement 40%</i>	<i>Dividendes Imposables</i>
<i>31/12/2013</i>	<i>5 161</i>	<i>2 064</i>	<i>3 097</i>
<i>31/12/2014</i>	-	-	-
<i>31/12/2015</i>	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

Le Gérant

Jean-Michel BASSET

